

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

#### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

##### SEANCE DU 28 AVRIL 2014

#### DEBUT DE SEANCE : 17 heures

Présents : MM Guy Chevalier, Colette Dauzet, Maryline Delmas, Jean-Louis Fraysse, Lucien Larrive, Patricia Masson, Anthony Mercier, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre.

Représentées : Christiane Chanut-Rigaudière par Guy Chevalier ; Elise Ducher par Maryline Delmas.

Secrétaire de séance : Patricia Masson

Objet: Vote du budget 2014 du service de l'assainissement

#### Dépenses d'exploitation

- charges à caractère général :	12 300,00 €
- charge de personnel :	750,00 €
- dépenses imprévues :	300,00 €
- virement à la section d'investissement :	7 501,65 €
- amortissements :	17 314,29 €
TOTAL :	38 165,94 €

#### Recettes d'exploitation

- produits des services :	23 700,00 €
- dotations et participations :	3 000,00 €
- autres produit de gestion courante :	500,00 €
- amortissements :	10 965,94 €
TOTAL :	38 165,94 €

#### Dépenses d'investissement

- travaux réseau et station :	558 331,32 €
- amortissements :	10 965,94 €
TOTAL :	569 297,26 €

#### Recettes d'investissement

- virement de la section de fonctionnement :	9 041,89 €
- subvention d'investissement :	290 975,15 €
- autres subventions :	117 284,00 €
- emprunt :	10 574,72 €
- virement de la section de fonctionnement :	7 501,65 €
- amortissements :	17 314,29 €
- solde d'exécution reporté :	116 605,56 €
TOTAL :	569 297,26 €

Voté à l'unanimité

Objet: vote du budget primitif 2014 du lotissement

Dépenses de fonctionnement

- charges à caractère général :	86 849,66 €
- opération d'ordre entre section :	104 383,06 €
TOTAL :	191 232,72 €

Recettes de fonctionnement

- produits des ventes :	50 000,00 €
- dotations et participations :	54 383,06 €
- opération d'ordre entre section :	86 849,66 €
TOTAL :	191 232,72 €

Dépenses d'investissement

- transfert entre section :	86 849,66 €
- solde d'exécution négatif reporté :	17 533,40 €
TOTAL :	104 383,06 €

Recettes d'investissement

- stock :	104 383,06 €
TOTAL :	104 383,06 €

Vote : 6 voix pour et 5 voix contre

Objet: Vote du budget primitif 2014 de la Commune

Dépenses de fonctionnement

- charges à caractère général :	114 100,00 €
- charges de personnel :	134 880,00 €
- atténuation de produits :	200,00 €
- autres charges de gestion courante :	93 283,06 €
- charges financières :	22 500,00 €
- charges exceptionnelles :	5 000,00 €
- dotations provisions semi budgétaires :	27 316,90 €
- dépenses imprévues :	500,00 €
- virement à la section d'investissement :	50 960,34 €
- amortissement :	5 010,00 €
TOTAL :	453 750,30 €

Recettes de fonctionnement

- atténuation de charges :	1 000,00 €
- produits des services :	27 800,00 €
- impôts et taxes :	158 176,00 €
- dotations et participations :	149 048,00 €
- autres produits de gestion courante :	19 800,00 €
- produits financiers :	30,00 €
- résultat de fonctionnement reporté :	97 896,30 €
- TOTAL :	453 750,30 €

### Dépenses d'investissement

- travaux aux bâtiments communaux :	20 000,00 €
- réfection ouvrage d'art :	4 000,00 €
- déneigement, matériel de voirie :	12 000,00 €
- travaux éclairage public :	2 000,00 €
- matériel et mobilier :	7 361,28 €
- remboursement d'emprunt :	53 000,00 €
- dépôts et cautionnements :	2 000,00 €

TOTAL : 100 361,28 €

### Recettes d'investissement

- subventions d'investissement :	10 000,00 €
- FCTVA :	15 614,00 €
- dépôts et cautionnements :	2 000,00 €
- virement de la section de fonctionnement :	50 960,34 €
- produit des cessions d'immobilisations :	2 000,00 €
- opération d'ordre :	5 010,00 €
- solde d'exécution positif reporté :	14 776,94 €
TOTAL :	100 361,28 €

Vote : 6 voix pour et 5 abstentions

### Objet: Vote des taux d'imposition

Madame le Maire communique l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Aucune augmentation n'est appliquée. Les taux suivants sont donc approuvés :

Taxe d'habitation : 9,10 (produit attendu : 25 398 €)

Taxe foncière bâti : 11,74 % (produit attendu : 22 858 €)

Taxe foncière non bâti : 59,48 % (produit attendu : 59 183 €)

soit un total de 107 439 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces taux.

### Objet: Ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de permettre le financement de divers travaux, le conseil municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France l'ouverture d'une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

- montant : 75 000 €

- durée : 12 mois

- taux : 2,044 % marge comprise (Euribor 3 mois du 25 avril 2014 : 0,344 %)

- commission d'engagement : 0,30 % soit 225 € facturée à la mise en place

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne toutes délégations utiles à Madame le Maire pour le tirage de la ligne de trésorerie, la signature du contrat et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

## Objet: Concours du Receveur municipal - Attribution d'indemnité

Le conseil municipal :

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Pascal BONNEAU, Receveur municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

## Objet: Vote des subventions communales

Après délibération, le conseil municipal, étudie les subventions suivantes pour un montant total de 12 300 €

- Comité des Fêtes :	3 200 €
- A.C.C.A :	50 €
- Comice agricole cantonal :	600 €
- Club "Les Gentianes :	500 €
- Bibliothèque de prêt :	50 €
- ADAPEI :	50 €
- AFLM :	50 €
- NAFSEP :	50 €
- La maison pour apprendre :	50 €
- Bibliothèque sonore :	50 €
- ADMR :	50 €
- Ass Donneurs de sang :	50 €
- Amicale Laique Salers - St Bonnet :	2 860 €
- Coopérative scolaire :	2 600 €
- Pompiers de Salers :	50 €
- Ass Cutis laxa international :	50 €
- Entente Anglards - St Bonnet :	250 €
- Anciens combattants d'Algérie :	50 €
- Gym détente :	250 €
- Collège Notre Dame :	150 €
- Protection civile :	50 €
- La Fontaine musicale :	250 €
- La Pastourelle :	250 €
- Pompiers de St Martin Valmeroux :	50 €
- UCLA :	300 €
- Collège Le Méridien :	60 €
- Subventions diverses :	330 €

Monsieur Jean-Louis Fraysse n'a pas pris part au vote de la subvention UCLA.

Il est précisé que la subvention de La Fontaine Musicale ne sera versée que si le concert a lieu à Saint Bonnet de Salers.

Voté à l'unanimité.

Objet: Projet d'installation d'une unité de méthanisation

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'installation d'une unité de méthanisation, la commune de Saint Bonnet de Salers est sollicitée par la SEM Salers Développement, celle-ci désirant acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée section ZS dont l'emplacement dédié reste à définir.

La superficie souhaitée est de 16 000 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire et le conseil municipal de Saint Bonnet de Salers acceptent, à l'unanimité, la vente de ce terrain au prix de 5 € HT le m<sup>2</sup> dans le cadre du projet de méthanisation présenté.

Objet: Commission d'appel d'offres

Madame le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Mauriac relatif à la délibération du 4 avril 2014 concernant la commission d'appel d'offres.

En effet, il y a lieu de modifier cette délibération qui comprend 4 membres alors que la commission doit comporter 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, sous la présidence de Madame le Maire. Sont élus à l'unanimité :

- Madame Colette Dauzet, présidente
- Monsieur Jean-Louis Fraysse, titulaire
- Monsieur Lucien Larrive, titulaire
- Monsieur Jean-Paul Tournadre, titulaire
- Madame Patricia Masson, suppléante,
- Madame Sophie Roche, suppléante.

Aucun autre membre présent n'a souhaité être le troisième suppléant.

Objet: Demande d'adhésion de la commune de Salers

Madame le Maire communique un courrier de Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'entretien des voies de la région de Mauriac-Salers qui indique qu'il vient de recevoir une demande d'adhésion de la commune de Salers au Syndicat de Voirie.

Conformément à la procédure réglementaire, il demande aux communes déjà membres du Syndicat de se prononcer par voie de délibération de territoire dans un délai maximum de trois mois.

Le conseil municipal de Saint Bonnet de Salers, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Salers au Syndicat intercommunal d'entretien des voies de la région de Mauriac-Salers.

Objet: Demande de financement dans le cadre du FEC

Madame le maire présente à l'assemblée le devis de travaux de voirie du village de Ruzolles.

En effet, suite aux travaux d'assainissement réalisés dans ce village, la route a été très endommagée par le creusement des tranchées et le passage des engins.

Le devis s'élève à 31 342,50 € HT.

Le plan de financement suivant est proposé :

- subvention dans le cadre du FEC (25 %) : 7 835,62 €
- subvention dans le cadre de la réserve parlementaire (20 %) : 6 268,50 €
- autofinancement ou emprunt : 23 506,88 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux de voirie du village de Ruzolles, suite aux travaux d'assainissement
- accepte le plan de financement ci-dessus
- charge Madame le Maire de solliciter une subvention dans le cadre du FEC.

Objet: Demande de financement dans le cadre de la Réserve Parlementaire

Madame le maire présente à l'assemblée le devis de travaux de voirie du village de Ruzolles.  
En effet, suite aux travaux d'assainissement réalisés dans ce village, la route a été très endommagée par le creusement des tranchées et le passage des engins.  
Le devis s'élève à 31 342,50 € HT.

Le plan de financement suivant est proposé :

- subvention dans le cadre du FEC (25 %) :	7 835,62 €
- subvention dans le cadre de la réserve parlementaire (20 %) :	6 268,50 €
- autofinancement ou emprunt :	23 506,88 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux de voirie du village de Ruzolles, suite aux travaux d'assainissement
- accepte le plan de financement ci-dessus
- charge Madame le Maire de solliciter une subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire

Objet: Réflexion sur le SIVU

Madame le Maire informe l'assemblée que le vote du SIVU a eu lieu samedi dernier. Elle assistait à cette réunion syndicale avec Monsieur Jean-Louis Fraysse, 1er adjoint.

A l'avenir, deux possibilités seront à envisager :

- soit le maintien du Syndicat des Eaux Drugeac - Saint Bonnet de Salers (petite structure fonctionnant avec de faibles moyens compte tenu de l'importance du réseau)
- soit le rapprochement avec un syndicat existant plus important (qui pourrait être le Syndicat des Eaux de Mauriac)

Chacune sera étudiée avec la même équité.

Fin de séance : 21 h